

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces à ROUBAIX, au Bureau du Journal, rue Nain, 1; A TOURNAI, chez M. Vanverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BUREAUX: Rue Nain, 1.
RUBRIQUE: Toutcoing.
Trois mois: 12 f.
Six mois: 22 f.
Un an: 44 f.

DIRECTEUR-GÉNÉRAL: M. BEAUREGARD.
Le Nord de la France.
Trois mois: 12 f.
Six mois: 22 f.
Un an: 44 f.

ROUBAIX, 4 FÉVRIER 1870

Le véritable caractère de la politique inaugurée par le ministre Olivier, est chaque jour mieux compris de l'opinion, aussi bien au dehors qu'en France. Le parti radical tente vainement de faire sortir le Cabinet de sa voie de conciliation et de liberté par des attaques injustes et irritantes. Il reste calme, ferme dans ses desseins, dédaignant de répondre aux injures. Cette attitude trouve déjà sa récompense. Les excès des feuilles irréconciliables sont l'objet du blâme le plus expressif, et les principaux meneurs de l'agitation n'ont plus aucun crédit, même parmi les anciens libéraux les plus accentués de l'opposition dite constitutionnelle. Les modifications ministérielles n'ont pas seulement modifié les errements du Pouvoir; elles ont aussi et surtout provoqué le plus heureux des revirements, dans l'ensemble des opinions de la société tout entière.

Ce résultat est devenu tellement visible que les journaux étrangers le constatent avec un rare ensemble. Le Times, par exemple, dépeint notre situation avec une vérité qui témoigne de la grandeur de la transformation qui s'opère dans nos mœurs politiques. Cette feuille, fidèlement renseignée, établit comment la liberté laissée aux écrivains de la presse et aux orateurs de réunions, a séparé l'ivraie du bon grain, a isolé les implacables, laissé les saltimbanques et les arlequins de la révolution s'abandonner, sans frein, à leurs gamineries et à leurs contorsions et a exhibé, comme des ilotes pris de boisson, aux amis d'une liberté raisonnable; puis elle ajoute: « C'est justement ce qui est arrivé. M. Rochefort et les gens de la Marseillaise ont eu leurs saturnales. Sur les boulevards, dans les salles de Belleville, au cimetière, la cohue s'est égouillée à force de crier; les troupes étaient consignées; mais on a bientôt vu que la majorité des Parisiens ne désirent nullement une émeute et que la minorité mal intentionnée n'avait pas le courage d'affronter la lutte. Le Carême Olivier succède au Carnaval Rochefort. Les amis du désordre sont condamnés à faire pénitence et doivent apprendre que, bien qu'un excès de despotisme puisse appeler un excès d'anarchie, la vraie liberté n'admet aucun compromis avec la légalité. »

C'est bien là, en effet, que l'opinion en est venue parmi nous. Du moment où

la liberté légale s'est trouvée assurée, ses partisans ont tenu à honneur de relever la barrière qui les séparait des anarchistes. L'isolement s'est fait autour de ces derniers, et le gouvernement impérial, transformé, a vu venir à lui des amis sur lesquels il n'avait point compté. Que cette patriotique tâche s'achève, et l'on verra l'esprit de révolution, cerné de toutes parts, n'avoir plus même la force de pousser quelques énergumènes à nier la puissance du droit, appuyée sur une volonté nationale unanime.

J. REBOUX.

Hier, au Corps législatif discussion sur l'interpellation de MM. Desseaux et consorts (marine marchande); discours des députés de Rouen et du Havre; courte réponse de M. Ozenne. La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui. — Alfred Reboux.

On nous écrit de Paris que dans deux réunions tenues l'une par les députés protectionnistes, la seconde par les députés libre-échangistes, il a été décidé que, pour composer la commission d'enquête, dite des 36, on choisirait douze députés partisans de la protection et douze partisans du libre-échange. Les 12 autres commissaires seraient pris parmi les représentants des départements que l'on considère comme les moins intéressés dans la question en litige. — ALF. REBOUX.

Le clergé d'Orléans a envoyé ces jours derniers une adresse à Mgr Dupanloup pour protester contre les attaques passionnées dont il est l'objet. Le prélat a répondu par une lettre dont nous extrayons les passages suivants:

« Dieu, malgré toutes les difficultés des choses fera son œuvre ou concile, et quant à moi, je continuerai d'y coopérer dans la mesure de mes forces, et avec ce dévouement à l'Eglise et aux âmes, qui sera toujours ma seule inspiration; je persévérerai avec simplicité et fermeté, dans les sentiments et les pensées que je vous exprimais en vous quittant. »

« On aura eu le spectacle d'un évêque qui, pendant une existence déjà longue, a donné des témoignages assez certains de son dévouement à l'Eglise et au Saint Siège, et qui parce qu'un jour dans une question capitale, il a dit ce qu'il a cru et croit encore être le véritable intérêt de la religion et de la papauté, se sera vu tout à coup en butte aux insultes et à toutes les indignités, contre lesquelles vous protestez; tant on a porté de passion dans une affaire où il en fallait si peu. »

« Mais qu'importe, il y a dans la vie des heures marquées pour de grands et pénibles devoirs; c'est l'épreuve de l'amour véritable que de savoir, au prix de tous, les remplir, et lorsqu'on vient à en souffrir, il faut élever plus haut son âme. »

Le discours si remarquable prononcé vendredi dernier devant le Corps législatif

par M. Jules Brame, ne pouvait manquer de fixer l'attention particulière des organes voués à la défense du travail national. C'est ainsi que, dans son numéro d'hier, le *Moniteur industriel* consacré à notre représentant un article que nous sommes heureux de reproduire:

« La question de la dénonciation des traités de commerce a été, dit ce journal, élevée au Corps législatif par l'honorable M. Jules Brame avec une hauteur de vue qui fait le plus grand honneur à ses idées d'ensemble et de prévoyance. »

« Dévoilant la question de tout chiffre, c'est-à-dire de son côté le plus aride et le moins goûté, quoique un des plus essentiels, l'orateur a abordé la question de droit et d'intérêt général du pays. Son discours est une suite non interrompue de logique et de bon sens. Ses citations sont choisies et son étude et son travail la valeur des choses. On ne saurait trop recommander aux hommes pratiques la lecture de ce document qui prendra une des premières places dans l'histoire économique de notre époque. Ainsi rien n'aura manqué à l'honorable M. Jules Brame dans la séance du 28 janvier 1870. Intelligence, prévoyance et cœur, il a prodigué les trois qualités qui font le grand citoyen. — JUNON. »

Nous devons rapprocher de cet article, l'appréciation du journal la Presse:

« Le discours de M. Brame est excellent, énergique, plein de faits; il n'a pas emporté la situation; elle était perdue d'avance sur le point spécial de l'opportunité pressentie de la dénonciation; mais il a porté un coup qui restera. Lorsqu'après enquête et relèvement des tarifs, on en viendra à étudier, au point de vue en quelque sorte philosophique, l'utilité des traités en général, le tableau peint hier par M. Brame servira à éclairer plus d'une conscience et inspirera plus d'un vote. »

Citons aussi la Gazette de France:

« Au point de vue politique, une raison décisive devait entraîner, même de la part des libre-échangistes, la dénonciation des traités. Œuvres du pouvoir personnel, les traités devaient disparaître avec lui. M. Brame l'a démontré une fois de plus avec beaucoup de force. Le pays, librement consulté, devait être mis en demeure de se prononcer. Suivant sa réponse, les traités, auraient été renouvelés ou définitivement abandonnés. La dénonciation immédiate pour de tels motifs ne pouvait être désagréable à l'Angleterre que le gouvernement tient tant à ménager. Le peuple anglais, à qui le ministre doit soumettre les traités qu'il conclut ne pouvait s'offenser de voir le nouveau ministre dénoncer provisoirement le traité, d'autant mieux qu'ainsi dénoncé le traité a encore un an d'existence et que, au bout d'une année, les résultats de l'enquête auraient pu être permis de le renouveler sauf quelques modifications. »

Mais ce ne sont pas seulement les journaux favorables aux principes que représente M. Jules Brame qui lui rendent justice; les feuilles gouvernementales comme les feuilles démocratiques, qu'on n'accusera ni les unes ni les autres de tendresse exagérée pour les protectionnistes, ont été presque unanimes dans leurs jugements sur le discours et sur l'orateur. Voici quelques citations qui

seront lues avec intérêt dans notre circonscription:

« France. — Après le discours de M. Emile Olivier, M. Jules Brame avait exécuté à la tribune une brillante charge contre les traités de commerce. »

« Un curieux orateur que M. Jules Brame! Plein d'impétuosité, d'esprit, de verve; allant, de droite et de gauche suivant l'inspiration du moment ou l'interruption d'un de ses collègues; mais trouvant toujours dans ses digressions quelque chose qui frappe ou quelque chose à démolir; tempérament batailleur par excellence, rageur même, et avec cela, nature par instant larmoyante et tombant dans la sensibilité; argumentation désordonnée, et cependant stratégique habile; sachant, lorsque son adversaire peut-être pris en défaut, masser avec un art consommé ses plus solides arguments; prompt à la riposte; parole simple, incorrecte souvent, mais qui, tout d'un coup, s'élève dans toutes sortes de broussailles où la pensée se perd; élevé, éloquent, entraînant, et, la minute d'après, terre à terre et incolore. »

« M. Jules Brame est bien certainement, avec ce pittoresque mélange de qualités et de défauts, l'orateur de la Chambre le plus difficile à définir; orateur attachant en somme, et qui produit une impression réelle. Ce tempérament oratoire à facettes multicolores, rappelle beaucoup celui de son ancien collègue et corégionnaire protectionniste, M. Pouyer-Quertier. »

« Temps. — M. Jules Brame parle, et vraiment on aime à l'entendre. Une figure ouverte, une physionomie douce et énergique en même temps; un tempérament sanguin; de la décision dans les allures, dans le geste, dans la parole; de la chaleur et de l'entrain; des mots très heureux rencontrés à propos; une voix d'un timbre charmant, mais qui parfois tremble et s'essouffle un peu. Aimez-vous les classifications, le député du Nord appartient à la famille des sympathiques; une famille qui n'est pas assez nombreuse, je vous assure, monsieur de Forcade. »

« Cloche. — Brame prend enfin la parole. Belle attitude, fière, aisée. Son débit est... laïc et coton... un peu mou, un peu lasque. Une réclame, en passant, au petit vin de Sautour. M. Louvet se pourléché et envoie de la tête un remerciement à l'orateur. »

« Mais bientôt la chaleur vient. M. Brame, naturellement remuant, se remue de droite et de gauche; il s'agite. Il frappe la tribune. Il dénie ses adversaires. Il parle cent mille francs... »

« On pourrait, il me semble, définir M. Brame: « L'homme qui parle toujours cent mille francs. »

« Il raconte comment l'enquête de 1860 a été faite et aussi comment les traités ont été faits. De très amusants détails, je vous assure, qui cependant ne parviennent pas à arracher un seul sourire à la majorité... »

« Il lit une lettre du sénateur Michel Chevalier dans laquelle il dit: « Le Corps législatif si souple d'ordinaire... »

« Oh! Oh! va-t-on se fâcher?... Ecoutez, Cassagnac proteste... Cassagnac toujours parlementaire et de bon goût. »

« Il n'y a personne qui puisse croire à de pareilles calembredaines. »

« A l'ordre! à l'ordre! crie la gauche. Le soldat Jérôme David demeure impassible. Sur quoi, M. Kératry — qui décidément va très bien: — Si de pareilles observations étaient faites à gauche, elles seraient réprimées par M. le président. »

« Je n'ai d'ordres à recevoir de personne! réplique l'autre. Allons donc!... et de ton empereur!... La dernière phrase de M. Brame est jolie: « Il ne faut laisser à personne le droit de dire: En 1870, il était encore plus souple qu'en 1860. »

« Oui, mais empêchez donc les potins. »

« Réforme. — M. Brame, demeuré à la tribune pendant l'incident que M. Jérôme David a égayé de ses réflexions, a émis d'empois comme son jabot, et, comme lui, singulièrement provocateur, M. Brame, du Nord, peut enfin entamer son discours. »

« Il fait un tableau ayant des ruines accumulées par le système économique inauguré en 1860. Il mêle à ce tableau des considérations politiques que nul n'a abordé avant lui. A notre grand étonnement, il y avait quelque chose de nouveau à dire sur cette question insoluble! »

« Ensuite l'orateur fait l'histoire de l'enquête préliminaire, qui n'a jamais existé que sur le papier. Il raconte l'origine du traité et avec quel soin les auteurs de ce coup d'Etat commercial se sont débarrassés des regards indiscrets, faisant travailler, au traité en question les femmes des personnages qui conduisaient cette grande affaire. »

« Malgré les sollicitations, M. Brame n'a pas voulu nommer Mmes Rouher et Michel Chevalier. »

« Cela n'empêche, que nous n'entendions pas au milieu du brouhaha général, M. Granier de Cassagnac vociférer que « personne ne peut croire à de pareilles calembredaines. »

ALF. REBOUX

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, jeudi 3 février.

La séance d'hier ne constitue pas ce qu'on peut appeler une victoire du Cabinet, quoique le vote de la Chambre ait été conforme au désir du gouvernement. C'est plutôt, un coup de force de la majorité contre la minorité.

M. Grévy qui avait attaché son nom à un amendement, reste célèbre lors de la discussion de la constitution républicaine, a voulu rééditer cette fameuse proposition des questeurs après le rejet de laquelle, M. Thiers s'écria prophétiquement: l'Empire est fait.

M. Grévy proposait donc que la Chambre pût elle-même requérir les troupes nécessaires à sa sécurité, sans avoir besoin de se fier à la vigilance du pouvoir exécutif. Cette proposition, il serait inutile de le dissimuler, émanait d'un sentiment de défiance à l'égard du gouvernement.

Il est curieux de constater que c'est, non pas le ministre de la guerre, mais le ministre de l'instruction publique qui a répondu à M. Grévy.

L'honorable M. Segrès qui n'avait pas encore parlé, pas plus qu'il n'avait pas parlé de lui depuis qu'il est ministre, avait une tâche facile, et ce qu'il a dit se résume en ceci: le gouvernement ne veut pas plus faire de coup d'Etat que le

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 5 FÉVRIER 1870.

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE MARQUIS DE FOUDRAS. XLI JUMELLES PAR LA DOULEUR. (Suite).

— Ma petite Corinne — disait-il — je t'en supplie, ne reste pas ici. Ta présence me distrait; et je t'assure que si tu n'étais pas là, je saurais beaucoup mieux ce que j'ai à faire. — Mais elle est morte, mon père! — s'écriait Corinne en se tordant les mains avec désespoir. — Je te jure, par tout ce que j'ai de plus sacré, qu'elle vit, et même que cette crise, toute violente qu'elle est, n'aura pas de suites fâcheuses. — Alliette! ma bien-aimée Alliette! — reprenait Corinne — écoutez-moi donc! Sou-

riez-moi si vous m'entendez! que votre main, que je presse, presse aussi la mienne. Mon Dieu! mon Dieu! que je suis malheureuse!

Et la pauvre Corinne, brisée par la souffrance physique, s'affaisait sur elle-même, ses joues se couvraient d'une rougeur ardente, et une petite toux sèche sortait de sa poitrine enfoncée entre ses deux épaules amaigrées.

— Mais pourquoi est-elle dans cet état? qu'a-t-elle vu? que lui a-t-on dit ou écrit? Quand elle m'a quittée, elle était calme; avant de refermer ma porte, elle m'a adressé un sourire. M. Rogonneau lui aura appris quelque malheur!

— Mon enfant, j'étais là pendant une partie de sa visite, et je prends Dieu à témoin qu'il ne lui a rien annoncé de fâcheux, il lui a même dit — ajouta le docteur avec une hésitation qui prenait sa source dans la répugnance à prononcer certain nom, — qu'il ne savait rien de M. de Beauregard.

En ce moment, madame Briant avec la potion qu'elle avait préparée: rendons-lui cette justice qu'elle paraissait profondément affectée de l'état d'Alliette. Elle commençait à doter un peu du mariage de sa fille avec Tristan, et elle tenait moins par conséquent à ce que ce dernier fut fils unique.

Après quelques tentatives inutiles pour desserrer les dents d'Alliette, on parvint enfin à lui introduire quelques gouttes de liquide dans la bouche. Le résultat qu'on ob-

tint de ce premier succès fut que la mâchoire de la malade ayant perdu de sa rigidité, l'on put se servir d'une cuillère à café pour lui faire prendre sa potion.

Corinne, qui tenait toujours sa main, poussa un léger cri; elle avait senti une imperceptible pression.

Quelques minutes après, Alliette ouvrit les yeux, mais elle les referma presque aussitôt, quoique son regard eut rencontré le visage de Corinne, penché sur elle.

Enfin, ses lèvres s'agitèrent, quelques sons inarticulés sortirent de sa bouche, et après quelques instants d'attente et d'anxiété, elle murmura ces mots:

— Ainsi plus d'espérance! — Corinne, mon enfant, je t'en conjure à mains jointes — dit le docteur d'une voix suppliante — remonte chez toi! elle est mieux! ta présence pourrait lui causer une émotion fâcheuse...

— Elle va encore parler, mon père, je veux savoir ce qu'elle dira — interrompit Corinne — mais soyez en repos j'aurai du courage.

— Pauvre Corinne! — murmura encore Alliette.

— Vous voyez, mon père, c'est de moi qu'elle est occupée, je ne dois pas m'éloigner. — Le docteur leva les yeux au ciel comme s'il pensait: — Faites, dites et décidez tout ce que vous

voudrez, je n'ai plus la force de m'opposer à rien.

— Pauvre Corinne! — répéta Alliette. — Condamnée, condamnée, et condamnée par son malheureux père!

Un gémissement sourd s'échappa de la poitrine du docteur; des sanglots de sa femme y répondirent.

— Est-ce là ce que vous vouliez m'empêcher d'entendre? — dit d'urgence Corinne en se tournant vers son père.

— Oui, ma fille — répondit le docteur avec consternation.

— Vous êtes sûr qu'elle n'a rien appris de plus triste que ce qu'elle vient de nous dire?

— Je crois pouvoir en répondre. — Mon Dieu, soyez loué! — s'écria Corinne en levant ses mains jointes vers le ciel. — Ce n'est que de moi qu'il s'agit.

— Ah! Corinne! — dirent en même temps M. et madame Briant.

anéanties, car la pression de ses doigts était presque insensible.

Il était nuit de deux heures lorsque le médecin de la ville arriva.

Il l'examina attentivement Alliette, pendant que le malheureux Briant lui racontait tout ce qu'elle avait éprouvé depuis qu'une émotion douloureuse l'avait brusquement privée de ses facultés.

— La première chose à faire — dit le médecin — c'est d'enlever mademoiselle du lieu où elle a ressenti cette émotion.

C'est aussi mon avis — dit le docteur. — Cela n'offrira, du reste, aucune difficulté: le château n'est qu'à dix minutes d'ici.

Les deux médecins se retirèrent alors à l'écart et se mirent à causer à voix basse.

Puis, ils rédigèrent, en commun, une consultation que Briant se chargea de faire observer, après quoi celui-ci se rapprocha du lit improvisé sur lequel Alliette était étendue. — Mademoiselle — lui dit-il en lui serrant affectueusement la main — nous sommes d'accord, monsieur et moi, sur la nécessité de votre retour chez vous. Je vais faire disposer un brancard sur lequel on placera des matelas, et on vous transportera sans que vous vous en aperceviez. — Ce sera très-aisé — dit le médecin de la ville. — Alliette, fit un signe de tête qui équivalait à un consentement; toutefois elle paraissait vivement affligée de cette décision.